

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### L'IGNORANCE LITURGIQUE

« Selon moi, écrivait récemment l'illustre historien belge, Godefroid Kurth, l'une des plus grandes causes de l'ignorance religieuse, sinon la plus grande, c'est l'*ignorance liturgique*.

« De toutes les formes que peut revêtir l'enseignement de la religion, la liturgie est la plus efficace, parce qu'elle est la plus intéressante, la plus dramatique, la plus conforme aux aspirations du cœur et aux besoins de l'intelligence. Restituer à la liturgie toute sa beauté première, rendre aux fidèles l'intelligence et, par suite, l'amour des mystères qui se célèbrent à l'autel, remettre dans leurs mains le missel qu'ont remplacé tant de livres de dévotion vulgaires et médiocres ; en un mot, les faire vivre le plus puissamment possible de la vie liturgique de l'Église elle-même, c'est là la vraie manière d'enseigner la religion, d'attacher au temple ceux qui le visitent encore et d'y ramener plus tard ceux qui l'ont déserté. C'est par la beauté de la liturgie que l'âme humaine est amenée à comprendre la vérité de la religion... »

### CHAPELET ET CUMUL DES INDULGENCES

Q. Voici ce que je lis dans un Bulletin Paroissial : « On peut gagner, par une même récitation, les indulgences de sainte Brigitte, celles des Pères Croisiers et celles du Rosaire, pourvu que le chapelet ait reçu l'une et l'autre bénédiction. (Pie X, 1907). »

R. Cette concession de Pie X, que l'on mentionne ici, est un décret de la S. C. des Indulgences du 12 juin 1907, qui permet de gagner par la récitation du Rosaire cumulativement les indulgences du Rosaire et celles du chapelet des Croisiers, à condition que l'on se serve d'un chapelet auquel les unes et les autres indulgences sont attachées. — Comme on le voit, il n'est pas ici question des indulgences du chapelet de sainte Brigitte. — Donc, en vertu du principe bien établi qu'on ne peut point, par une seule récitation du chapelet, gagner les diverses indulgences à la fois, il s'ensuit que le renseignement donné par le Bulletin Paroissial serait en partie inexact, à moins qu'il soit survenu quelque nouvelle concession que nous ignorons. La grâce spéciale de Pie X n'est qu'en faveur de deux sortes d'indulgences (des Pères Croisiers et du Rosaire) que l'on peut gagner à la fois.